



Ville de Bollène

CCAS.AZ/VM/CT
DEL_2025_32

**FONDS
DÉPARTEMENTAL
D'AIDE AUX JEUNES

APPEL DE FONDS
2025**

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 JUIN 2025**page 1**

L'an Deux Mille Vingt Cinq le vingt-quatre juin à 16 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 18 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion en Mairie de Bollène, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Anthony ZILIO.

Présents : M. ZILIO, Mme GUTIEREZ, M. BLANC, Mme AUTRAN-BLANC, Mme GIANETTA, Mme BRISA, Mme FROMENT.

Absents excusés :

M. BERNE représenté par M. BLANC
Mme DUMARCHER, Mme LAUNAIRE.

Absente :

Mme CALERO

RAPPORTEUR : Monsieur Anthony ZILIO

Le dispositif relatif à l'aide aux jeunes entre 18 et 25 ans, a été mis en place au niveau départemental depuis le 1er janvier 2005, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle et le cas échéant, apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

En 2024, 514 jeunes Vauclusiens dont 22 Bollénois ont bénéficié d'aides financières provenant de ce fonds pour un montant total de 5 532 €.

Le financement du fonds est assuré majoritairement par le Département. Toutefois, les collectivités locales, les groupements et organismes de protection sociale peuvent également abonder le FAJ. La proposition du Département est de contribuer à hauteur de 0,15 € par habitants, soit 2040 €.

Les fonds seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux fonction et nature prévues à cet effet.

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- Verser au Conseil Départemental de Vaucluse, gestionnaire du fonds, la participation du CCAS de la Ville de Bollène s'élevant à 2040 € ;



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 JUIN 2025

page 2

- Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.
- Les fonds nécessaires seront prélevés sur l'exercice en cours, aux fonction et nature prévues à cet effet.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

➔ **DECIDE** de verser au Conseil Départemental de Vaucluse, gestionnaire du fonds, la participation du CCAS de la Ville de Bollène s'élevant à 2040 € ;

➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur l'exercice en cours, aux fonction et nature prévues à cet effet.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

M. Anthony ZILIO
Président du CCAS,

Mme Myriam GUTIEREZ,
Secrétaire de séance,

